

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 28/1 (2001)

DOI: 10.11588/fr.2001.1.47172

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

deln. Und bei allen drei Gelegenheiten tritt Peter der Eremit als Prediger, Betender, Vermittler und Organisator in Erscheinung.

Von diesen Überlegungen ausgehend, entwirft Flori das Konzept eines ›Volkskreuzzuges‹ (›une conception populaire de la croisade‹), dessen religiöse Orientierung mit den Intentionen und Hierarchien der beteiligten Großen und der römischen Kirche in Konflikt geraten sei. Peter dem Eremiten wird in diesem Konzept die Rolle als Inkarnation populärer religiöser Ambitionen und als Volkstribun (›tribun populaire‹) zugeschrieben. Das unscharfe Bild, das die ›offizielle‹ Kreuzzugshistoriographie von Peter zeichnete und damit dem Mythos des Eremiten Vorschub leistete, kann in diesem Sinne als Reaktion auf das prekäre Verhältnis verstanden werden, das Peter mit den weltlichen und geistlichen Führern des Ersten Kreuzzugs verband. An diesem Punkt ist die eigentliche Leistung der vorliegenden Studie hervorzuheben, die in einer minutiösen, wenn auch keineswegs durchweg originellen Aufarbeitung der Kreuzzugsüberlieferung besteht. Auf jüngeren Forschungen aufbauend, verwischt Flori die ›Authentizitätsgrenze‹ zwischen primären Augenzeugenberichten (etwa eines Fulcher von Chartres oder Raimund von Aguilers) und sekundären Berichten aus dem Abendland (etwa eines Albert von Aachen oder Guibert von Nogent), indem er plausibel macht, daß die gesamte chronikalische Überlieferung auf älteren schriftlichen und mündlichen, liedhaften und narrativen Traditionen beruht. Albert von Aachen wächst somit zum Kronzeugen für die initiierende Rolle Peters des Eremiten im Vorfeld der Konzilien von Piacenza (März 1095) und Clermont (November 1095) heran. Aus dem lothringischen Horizont dieser Quelle, die später auch Wilhelm von Tyrus beeinflussen wird, konstruiert Flori einen politischen Gegensatz zur französisch-normannischen Chronistik, der nicht nur die Bewertung des Eremiten, sondern zugleich auch diejenige Urbans II., Gottfrieds von Bouillon sowie der französischen und normannischen Fürsten tangiert.

Selbstredend kann die hier unternommene Revision der umfangreichen Kreuzzugsüberlieferung weder neue Texte über den Eremiten und seine Rolle am Ende des 11. Jhs. noch eine generelle Widerlegung bisheriger Ansätze von Heinrich Hagemeyer (1879) bis Rudolf Hiestand (1998) erbringen. Gelegentliche Flüchtigkeiten – so die Ungenauigkeiten in den Regierungsdaten der ottonischen Kaiser – sind angesichts der Materialfülle verzeihlich. Jean Flori bietet insgesamt eine detaillierte und dennoch anschauliche Synthese der Geschichte des Ersten Kreuzzuges, seiner ideologischen und politischen Voraussetzungen sowie seiner sozioökonomischen und religiösen Motivationen, die in der auf Peter den Eremiten fokussierten Konzeption der populären Laienreligiosität eine durchaus innovative Färbung gewinnt.

Jörg OBERSTE, Dresden

Hans Eberhard MAYER, Die Kanzlei der lateinischen Könige von Jerusalem, 2 Bde., Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1996, 2 vol., LXXII–906 p. et IX–1027 p. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 40).

Ce monumental ouvrage sur la chancellerie des rois latins de Jérusalem est le produit de longues années de travail et de patientes recherches ayant déjà donné lieu à de nombreuses publications de l'auteur sur les établissements des Occidentaux en Terre sainte aux 12^e et 13^e siècles. *Varia Antiochena. Studien zum Kreuzfahrerfürstentum Antiochia im 12. und frühen 13. Jahrhundert* (MGH. Studien und Texte, 6) de 1993 et »Herrschaft und Verwaltung im Kreuzfahrerkönigreich Jerusalem« dans l'*Historische Zeitschrift* 261, de 1995 ont été les principales prémices annonciatrices de ce *magnum opus*. Il est bien évident que la source principale de cette étude est Röhrich, *Regesta regni Hierosolymitani*, comme le démontre parfaitement l'index des actes pris en considération (II, p. 942–979). Mais l'auteur a également utilisé des archives inédites, des éditions nouvelles et complémentaires, notam-

ment pour mener à bien ses recherches comparatives sur les origines du personnel de la chancellerie royale, ainsi que du formulaire et de l'écriture des actes émanés de cette chancellerie.

H. E. Mayer propose au lecteur un ouvrage foisonnant, passionnant à lire et dépassant largement l'étude purement diplomatique du personnel de chancellerie et de ses activités. Par le biais de l'institution »chancellerie«, il nous fait découvrir des aspects nouveaux du gouvernement des rois et reines de Jérusalem, il met des choses au point concernant des datations contestées et éclaire aussi des points obscurs de l'histoire générale du royaume et des états vassaux. Les chanceliers étant non seulement des administrateurs, mais la plupart du temps également des personnages politiques de premier ordre, leurs biographies et en particulier leurs carrières et itinéraires apportent des éléments essentiels intéressant l'histoire des croisades, de la formation des états latins d'Orient, des rapports de ceux-ci entre eux et avec l'Occident. Le poste de chancelier, à Jérusalem comme partout ailleurs, était un tremplin pour obtenir un siège épiscopal. Certains chanceliers devinrent patriarche, même patriarche de Constantinople, dans le cas de Simon de Maugastel.

Quant à l'histoire institutionnelle de la chancellerie, elle est ici magistralement mise en œuvre par un diplomate chevronné, capable d'identifier les formules utilisées par les vice-chanceliers, notaires et autres individus employés à la confection des actes instrumentaires royaux et de distinguer sans ambiguïté les produits des destinataires de ceux provenant des officines de la chancellerie royale. L'étude paléographique des actes conservés en original permet également d'attribuer la mise au net des chartes à des mains particulières, parfois anonymes, de scribes souvent employés temporairement par les chanceliers et notaires du roi. En tout cas il apparaît de cette étude que – dans le cas de la chancellerie de Jérusalem, comme dans de nombreux autres cas – le rédacteur du texte (*dictamen*) est loin d'être toujours le scribe des chartes et qu'il faut donc se garder de l'a priori cher à certains diplomates de considérer que l'acte attribué à la main d'un scribe de chancellerie est automatiquement un produit de cette dernière. Ainsi les seize actes originaux du notaire Guillaume A sont-ils écrits par dix mains différentes, tandis que quatre chartes originales attribuées au notaire Elias A sont écrites par quatre mains (p. 573).

De 1099 à 1222 (année du départ du roi Jean de Brienne de Terre sainte pour ne plus y revenir) et peut-être jusqu'en 1225, les rois latins de Jérusalem ont disposé d'une chancellerie propre. Ensuite, les diplômes des rois de Jérusalem non-résidents furent confectionnés par le personnel de chancellerie de leurs pays respectifs ou par des notaires publics. C'est l'histoire de cette chancellerie royale de Jérusalem dans tous ses différents aspects que H. E. Mayer nous fait découvrir ici. Avant 1115, l'année où Baudouin I nomma le premier chancelier, les actes royaux portent le plus souvent la marque d'une production par le destinataire. Après cette date, une chancellerie s'organise, qui devient un modeste mais important rouage de l'administration centrale du royaume. La chancellerie est itinérante, c'est-à-dire que outre Jérusalem, les lieux les plus cités sont Acre, Tyr et Naplouse, les quatre centres du domaine de la couronne, ainsi que Nazareth dont la position centrale en faisait un lieu idéal pour les assemblées et les synodes. Pendant un peu plus d'un siècle d'existence la chancellerie aura toujours un nombre restreint de personnel attitré, même si de temps à autre on fera appel à des auxiliaires de circonstances. L'auteur a réussi à établir l'origine de dix des onze chanceliers connus et de dix-huit notaires. La majorité d'entre eux sont (culturellement parlant) des »Français«, fraîchement débarqués, le seul chancelier Guillaume de Tyr étant né en Terre sainte, mais ayant fait ses études en France et à Bologne. Cet état de choses exerce tout naturellement une influence sur les caractères diplomatiques et paléographiques des actes royaux, comme le démontre parfaitement l'étude de l'auteur. Les rédacteurs successifs à la chancellerie, qui sont avant tout des notaires – à l'exception du chancelier Raoul de Bethléem, qui en véritable administrateur, fut de 1155 à 1174 son propre notaire, les chanceliers après lui ne conservant qu'un rôle de contrôleur, principalement lors

de la validation des actes – s’inspirent des formules diplomatiques en vogue dans leurs milieux d’origine. La plupart des notaires s’intitulent »maître«; ce sont des ecclésiastiques, chanoines et dignitaires de chapitres. Un seul d’entre eux est membre de la chapelle royale. Ces notaires sont les figures centrales de la chancellerie (souvent un seul individu à la fois); ce sont eux qui établissent les formules diplomatiques des actes royaux. Ils sont nommés par les rois et reines et changent à chaque changement de règne, car le nouveau roi choisit comme notaire de préférence un compatriote. Certains membres très actifs de la chancellerie sont identifiables grâce à leur style particulier, tels le chancelier Raoul de Bethléem (dont l’auteur démontre qu’il devait être un ancien chancelier de la reine Mathilde d’Angleterre; voir à ce sujet l’Annexe IV) ou le notaire Elias A. Les origines flamandes de ce dernier sont démontrées de façon convaincante par les caractéristiques de son *dictamen* comparées aux caractéristiques du formulaire des actes des comtes de Flandre de l’époque (p. 569 e.s.). H. E. Mayer prouve qu’Elias A et le neveu (Ernesius) du patriarche Guillaume de Messines étaient une même personne, qui vint en Terre sainte peu avant 1135 et fut le rédacteur des chartes du patriarche de Jérusalem, avant de devenir son chancelier et de terminer sa carrière comme archevêque de Césarée. Il démontre aussi que chaque nouvelle dynastie importe ses notaires, ses scribes, provoquant ainsi un renouvellement constant des formules et des caractères paléographiques des actes royaux et empêchant en même temps que ne s’installe une »calcification« des actes de la chancellerie. Le formulaire des actes royaux ne se distingue pas de celui utilisé par les souverains européens contemporains. L’écriture est très variable et évolue comparablement à celle qu’on utilise pour les documents diplomatiques en Europe. À partir de l’entrée en service du chancelier Raoul de Bethléem sous Baudouin III, le diplôme royal est égal en solennité à celui des rois capétiens. Les préambules disparaissent rapidement. L’usage du style de Noël et de l’indiction du 24 septembre est attesté jusqu’en 1191. Ensuite, sous le »seigneur de Jérusalem« Henri de Champagne, le style de Noël est remplacé par celui de Pâques et l’indiction disparaît. Sous Baudouin I et II les actes royaux étaient parfois validés, outre par le sceau de plomb, par la signature du roi. Ce mode d’authentification disparaît par la suite, pour ne conserver que le scellement. En ce qui concerne le processus de la confection des actes royaux, ces derniers sont les seules sources qui permettent de l’appréhender. Il semble bien qu’on faisait appel à des »actes antérieurs« pour le contenu comme pour le formulaire, bien que les archives ne se trouvaient pas forcément à l’endroit où les notaires exerçaient. Le procédé est d’ailleurs connu comme étant surtout utilisé par les destinataires, ce qui ne semble toutefois pas poser problème à l’auteur. Comme il n’existait pas de registres de chancellerie, c’étaient les formulaires de Raoul de Bethléem qu’on utilisait, et à partir de 1192 le »formulaire de Champagne«. La langue utilisée était toujours le latin. Il n’y a pas de diplômes royaux en arabe, bien qu’on sache à présent qu’au niveau seigneurial il y a eu des chartes en arabe, malencontreusement perdues. Le matériau utilisé à la chancellerie était toujours le parchemin.

L’histoire de la chancellerie des rois de Jérusalem est intimement mêlée à l’histoire politique du royaume et de ses états satellites. L’auteur démontre parfaitement que les périodes de crises politiques provoquées par des régences ou d’autres événements perturbateurs, amènent également des troubles de fonctionnement dans la chancellerie. Ainsi par exemple les tribulations de la chancellerie dans les années 1144–1152 reflètent les tensions entre la reine-mère Mélisende et son fils Baudouin III, tandis qu’en 1176–1177 ce fut le chancelier Guillaume de Tyr qui fit les frais des différences de vues entre le régent Raymond III de Tripoli et la reine-mère Marie Comnène, et qu’il y eut même un »anti-chancelier« au service de Conrad de Montferrat (1188–1191). Dans ces moments de crise, on faisait parfois appel à des chapelains royaux, les seuls clercs dans l’entourage royal, tandis que les autres officiers de la cour étaient des laïcs. Ces chapelains s’occupaient sans doute, c’est en tout cas ce que suppose H. E. Mayer au vu d’un formulaire complètement différent de celui des actes, de la correspondance diplomatique du roi.

Retracer l'histoire de la chancellerie de Jérusalem, de son fonctionnement et de ses acteurs donne à l'auteur l'occasion de mettre en lumière bien des aspects moins connus de l'histoire générale du royaume, et il ne s'en prive pas, pour le plus grand profit du lecteur. L'auteur met par exemple (I, 133/35) la présence, parmi les saints représentés sur la fresque de l'église de la Nativité à Bethléem commandée par le chancelier Raoul, de deux saints scandinaves, en relation avec la fructueuse légation du cardinal Nicolas Breakspear (futur pape Adrien IV et protecteur de Raoul de Bethléem) en Scandinavie (1152/53). Il met aussi à plusieurs reprises le rôle des femmes en exergue, ce qui n'est pas banal dans l'histoire d'une chancellerie. Elles sont souvent les »faiseuses« ou les »tombeuses« de chanceliers, de patriarches et d'archevêques, les »réunisseuses« de rançons libératrices pour les hommes faits prisonniers, ainsi la reine Mélisende et ses sœur et belle-fille (I, 136), ainsi Agnès de Courtenay (I, 230/34). Tout cela est présenté dans un style inventif, souvent plein d'humour, que beaucoup de diplomates doivent envier à l'auteur. La seule chose qu'on pourrait lui reprocher, c'est la structure qu'il a choisi de donner à son exposé. En identifiant l'origine des chartes par l'identification de leurs rédacteurs et scribes et en abordant successivement les différentes strates du personnel de chancellerie, chanceliers, vice-chanceliers, notaires etc., l'auteur ne peut éviter les redites, ce qui alourdit considérablement cet ouvrage déjà volumineux.

Les annexes aussi sont particulièrement intéressantes. Dans la première, l'auteur corrige certaines datations de chartes de Terre sainte, proposées par Röhrich et d'autres éditeurs. L'auteur argumente les corrections qu'il propose, mais le lecteur aurait aimé savoir clairement qu'elles sont la ou les dates réfutées et, en fin d'argumentation, celle que l'auteur propose en guise de correction, ce qui n'est pas le cas. Dans l'annexe II H. E. Mayer édite dix-neuf chartes importantes pour l'étude de la chancellerie du royaume de Jérusalem jusqu'ici mal éditées ou dans des ouvrages difficilement accessibles (ce qui n'est quand même pas exactement le cas pour le n° 16, édité par J. Richard et même réédité dans ses *Variorum Reprint*). Même ici le sens de l'humour de l'auteur apparaît, au détour d'une allusion bien sentie dans ses commentaires éditoriaux. L'annexe III présente au lecteur les données rassemblées par l'auteur concernant l'existence et le fonctionnement des autres chancelleries de l'Orient latin, celles des patriarches de Jérusalem et d'Antioche, des comtes de Tripoli et des princes d'Antioche. L'annexe V est un portrait du chancelier itinérant Raoul de Chartres, illustrant le fait que les rédacteurs de chartes expérimentés étaient très recherchés par les princes de Terre sainte.

En conclusion, on ne peut qu'admirer l'immense travail d'érudition que représente cet ouvrage, qui apporte beaucoup plus que ce que son titre ne promet. *Die Kanzlei der lateinischen Könige von Jerusalem* est le type d'ouvrage qui réconcilie tout historien avec la diplomatique et avec les adeptes de cette discipline. Par l'étude de la chancellerie et des hommes qui la faisaient tourner, ce sont tous les rouages du fonctionnement administratif du royaume de Jérusalem qui sont mis à nu, c'est son histoire politique, administrative, militaire, diplomatique et culturelle qui est revue et corrigée. Pour appréhender l'essor et le déclin du royaume de Jérusalem, les historiens acquièrent avec cet ouvrage érudit, mais combien lisible, une somme de connaissances, qui leur manquait jusqu'à présent.

Thérèse DE HEMPTINNE, Gand